

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE CUREMONTE

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 13/0/2026
ID : 019-211906706-20260321-A07_26-AI

DELEGATION DU MAIRE AU PREMIER ADJOINT

Madame le Maire de la commune de CUREMONTE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et conseiller municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 Mars 2026 fixant à **deux** le nombre des adjoints, et la délibération fixant les indemnités des élus

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 Mars 2026,
Considérant que M. Jérôme COUTURIER a été élu 1^{er} Adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale, de déléguer à M. Jérôme COUTURIER, premier adjoint, un certain nombre d'attributions,

A R R E T E N° A 07-2026

ARTICLE I :

A dater du 21 Mars 2026, M. Jérôme COUTURIER, premier adjoint, est délégué pour exercer les attributions suivantes :

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :
Relation avec les entreprises et les commerces locaux
Attractivité du territoire
- CULTURE/SPORT ET VIE ASSOCIATIVE
Associations locales : relations, aides,...
Organisation d'événements
- COMMUNICATION

ARTICLE II:

En l'absence du Maire,

M. Jérôme COUTURIER est délégué à l'URBANISME et assurera l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes énoncées au code de l'urbanisme :

- Droit de préemption urbain, article L 211-1 et suivants (2),
- Certificat d'urbanisme, article L 410-1 et suivants,
- Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, article L423-1 et suivants,
- Lotissements, article L 442-1 et suivants,
- Permis de démolir, articles L 451-1 et suivants.

ARTICLE III :

Ampliation de l'arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de BRIVE
- L'intéressée.

Fait à CUREMONTE, le 21/03/2026
Madame le Maire,

Isabelle BARRIER

